



DEPARTEMENT DES LANDES

COMMUNE DE TARTAS

ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
 (- 1 démission : Laurine COUFFIGNAL) : 22
 Nombre de présents : 15
 Nombre de votants : 20
 Date de convocation : 29/06/2016

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
 DES
 DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 du 4 juillet 2016**

-- ooo --

L'an deux mille seize, le quatre juillet, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUERES (a procuration pour Mme DEGOS), LAMOTHE (a procuration pour Mme DUBOIS-MAURY), DUBOS (a procuration pour M. GOSSELIN), Mme COURROS, M. MARSAN, Mmes BRUGAT, DARGELOSSE, MM. LAFOURCADE (a procuration pour M. TAUZIA), BRUEY, Mme ULMANN, M. GAILLARDET, Mme CHAPUIS, MM. DUBUN, DUPLA (a procuration pour Mme THIEBLIN), Mme DAUGREILH.

Etaient excusés : Mmes DEGOS (a donné procuration à M. BROQUERES), DUBOIS-MAURY (a donné procuration à M. LAMOTHE), M. GOSSELIN (a donné procuration à M. DUBOS), Mmes GARRIDO, THIEBLIN (a donné procuration à M. DUPLA), M. TAUZIA (a donné procuration à LAFOURCADE).

Etait absent non excusé : M. DUCASSE.

Un scrutin a eu lieu, Mme ULMANN Catherine a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance D

Délibération n°11

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Ville de TARTAS – Budget principal – Subvention exceptionnelle à la section Football FCTSY

Dans le cadre des 40 ans de la section football de TARTAS FCTSY, il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 3 000 €. Il est précisé que les crédits sont prévus au chapitre 65 du budget principal de la Ville de TARTAS.

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

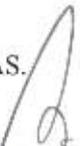
LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité et une abstention : M. TAUZIA

ATTRIBUE une subvention exceptionnelle de 3 000 €.

Il est précisé que les crédits sont prévus au chapitre 65 du budget principal de la Ville de TARTAS.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.


 Le Maire,
Jean-François BROQUÈRES

